ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élargissement

Question écrite n° 72740

Texte de la question

La crainte d'un report de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne de 2007 à 2008 a incité le président Traian Basescu à donner un coup d'accélérateur aux réformes exigées par Bruxelles. Déçu par la lenteur du gouvernement de centre droit en place depuis janvier, le chef de l'État roumain a ouvert les hostilités à l'encontre du premier ministre libéral, Calin Tariceanu. Sept mois après sa victoire à l'élection présidentielle, M. Basescu accuse le chef de gouvernement, qu'il a désigné lui-même, de ne pas tenir la promesse électorale d'éradiquer la corruption. M. Basescu a toutefois précisé qu'il ne retirait pas son soutien au chef du gouvernement, mais il l'invite à mettre rapidement de l'ordre dans les secteurs des douanes, de la police des frontières, et dans le système énergétique, autant de domaines sensibles dans la perspective de l'intégration à l'Union européenne, prévue au 1er janvier 2007. Le refus du premier ministre roumain d'accepter des élections anticipées pour clarifier la situation a amené le président à déclencher une véritable guerre médiatique à son encontre afin de déstabiliser un gouvernement qu'il juge incapable d'être à la hauteur du défi européen. Or cette instabilité politique est plutôt malvenue chez ce futur partenaire actif de l'Union européenne, et plus encore dans une région d'Europe caractérisée par une instabilité endémique. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier sensible.

Texte de la réponse

La Roumanie a signé le 25 avril 2005 le traité d'adhésion à l'Union européenne, en vue de son entrée prévue pour le 1er janvier 2007. Dans cette perspective, les préparatifs de la Roumanie font l'objet d'un suivi renforcé de la part de l'Union et de ses États membres et la Commission présentera notamment à l'automne 2005 puis 2006 des rapports de suivi pour évaluer le degré de préparation de ce pays. En juin 2005, dans une lettre adressée aux autorités roumaines, la Commission estimait que la Roumanie était de manière générale en voie de remplir les engagements qu'elle avait pris lors des négociations. Elle considérait cependant que des retards préoccupants persistaient dans sept domaines et que des mesures urgentes devaient être prises par la Roumanie pour y remédier : mise en oeuvre de l'acquis en matière de marchés publics, protection des droits de propriété intellectuelle et renforcement de la lutte contre le piratage et la contrefaçon, concurrence (amélioration de la qualité des contrôles, notamment en matière d'aides d'État et mise en oeuvre du plan de restructuration de l'industrie sidérurgique), agriculture (mise en place des structures nécessaires pour appliquer la PAC, sécurité alimentaire), fiscalité, environnement (application de l'acquis) et justice et affaires intérieures (renforcement de la lutte contre la corruption et du contrôle aux frontières notamment). Les autorités roumaines ont depuis lors réaffirmé leur volonté de poursuivre leurs efforts pour mettre en oeuvre, selon le calendrier prévu, les engagements pris lors des négociations et de se concentrer en particulier sur les retards identifiés par la Commission. Durant l'été, les progrès de la Roumanie se sont poursuivis et ce pays a notamment adopté des lois importantes en matière de réforme de la justice. Le rapport que présentera la Commission le 25 octobre 2005 évaluera le degré de préparation atteint par la Roumanie, quatorze mois avant la date prévue pour son entrée dans l'Union. Sur cette base, comme le prévoit le traité d'adhésion, la Commission pourra, en

octobre 2005 ou au plus tard au printemps 2006, si elle l'estime nécessaire, recommander au Conseil d'activer la clause de report de l'adhésion qui est prévue dans le traité.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72740
Rubrique : Union européenne
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8289
Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10504